

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

Extrait du Registre des Arrêtés du Président

N° A-202604-66

OBJET : DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie,

Considérant la délibération n° C-202604-042 en date du 16 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a élu 6 Vice-Présidents,

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-9,

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, les délégations de fonction et de signature sont attribuées comme suit aux Vice-Présidents :

- **1^{er} Vice-Président : Francis CHABANE**, en charge du développement économique, des finances, de l'administration et du personnel,
- **2^{ème} Vice-Présidente : Emma TALAGRAND**, en charge du tourisme, de la culture, de la lecture publique et du patrimoine,
- **3^{ème} Vice-Présidente : Agnès AUDIBERT**, en charge des déchets ménagers, de la biodiversité, de l'agriculture et de la mobilité,
- **4^{ème} Vice-Président : Joël BOISSIN**, en charge des bâtiments, des travaux, du SPANC et des randonnées,
- **5^{ème} Vice-Président : Delphine GOMEZ ABASCAL**, en charge de l'enfance, de la jeunesse, du sport et des services à la population,
- **6^{ème} Vice-Président : Yoann DUMAS** en charge de l'urbanisme,

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Largentière, au trésor public et aux intéressés.

Pour faire et valoir ce que de droit
Pour extrait certifié conforme
Fait à Joyeuse, le 22 avril 2026
Philippe GILLES
Président

